



AGCS, Melbourne, Hong Kong, Genève Décembre – Mars 2006

Les négociations sur l'AGCS passent à la vitesse supérieure après Hong Kong

Après six jours de négociations intenses et souvent houleuses, les ministres du commerce des 149 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce se sont mis d'accord pour relancer des négociations commerciales mondiales au point mort.

L'accord controversé, atteint durant les dernières heures de la rencontre ministérielle de Hong Kong, en décembre, fixe une feuille de route ambitieuse en vue de la conclusion d'un large nouvel accord commercial avant la fin de l'année, qui englobe tout, depuis les subventions agricoles jusqu'aux services.

«Nous avons réussi à remettre le processus sur les rails après une période d'hibernation», a déclaré Pascal Lamy, le directeur général de l'OMC.

La clé de voûte de l'accord est la suppression prévue de toutes les subventions aux exportations de produits agricoles d'ici 2013, une exigence majeure des pays en développement. Toutefois, en échange de l'accord sur l'agriculture, les pays en développement membres de l'OMC ont été contraints de faire d'importantes concessions dans d'autres secteurs, dont le commerce des services dans le cadre de l'AGCS.

L'Africa Trade Network, le groupe qui coordonne les activités des ONG africaines, a déclaré que l'accord sur les servi-

ces était la «perte la plus manifeste» pour les pays en développement.

«Le droit de choisir quels secteurs de services doivent être libéralisés et dans quelle mesure, en tenant compte de leurs besoins nationaux propres, a été ébranlé», a déclaré le groupe dans un communiqué. «Le texte sur les services va faire peser une pression énorme sur les pays d'Afrique afin qu'ils libéralisent des secteurs de services sensibles.»

L'IE en appelle aux délégations de l'OMC pour retirer l'éducation de l'AGCS

L'un des secteurs sensibles visés dans les négociations actuelles est l'éducation, des pays industrialisés comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis mettant la pression sur d'autres nations pour qu'elles libéralisent leurs «marchés» de l'éducation.

À Hong Kong, Thulas Nxesi, le président de l'IE, et Elie Jouen, le secrétaire général adjoint de l'IE, ont été rejoints par des représentants d'affiliés venus d'Australie, du Canada, de France, de Nouvelle-Zélande, de Suède, de Taiwan et des États-Unis. Ensemble, ils ont fait pression sur les gouvernements afin que les services éducatifs soient retirés de l'AGCS.

Des rencontres ont eu lieu avec des responsables d'Afrique du Sud, du Brésil, du Canada, de Nouvelle-Zélande, de Suède, du Venezuela et des Philippines. En outre, l'IE a organisé une conférence d'information destinée à l'ensemble des délégations et, simultanément, une déclaration sur l'AGCS, adoptée par les participants à la réunion de l'IE sur l'enseignement supé-

rieur et la recherche à Melbourne, a été rendue publique.

«Vu le nombre de questions sans réponse concernant l'impact de l'AGCS sur l'éducation et étant donné l'enjeu énorme, nous pensons que tous les membres de l'OMC doivent adopter une approche prudente», a déclaré le président de l'IE, Thulas Nxesi. «Ils ne peuvent ni prendre ni chercher à obtenir des engagements qui limitent les droits des gouvernements à réglementer l'éducation comme ils le souhaitent.»

«Nous sommes fermement convaincus que, par sa nature même, l'AGCS est en contradiction avec les valeurs de l'éducation. L'AGCS est un accord commercial visant à développer les opportunités commerciales pour les investisseurs privés. L'éducation, en revanche, est un droit fondamental de la personne et un bien public qui ne doit pas être traité comme une marchandise soumise à des règles commerciales.»

«Nous soutenons avec force une coopération internationale accrue, une plus grande mobilité et des échanges d'étudiants et de personnels plus nombreux. De même, nous réaffirmons que dans le cadre de la coopération internationale dans l'éducation et au niveau universitaire, ce sont les valeurs d'éducation et les valeurs universitaires qui doivent l'emporter sur les arguments commerciaux. Nous sommes convaincus que l'éducation n'est pas un simple produit commercial. Ses composantes les plus importantes relèvent de la culture, de la société et du développement. C'est la raison pour laquelle il n'est tout simplement pas approprié de la réglementer au travers d'accords comme l'AGCS.

Dans le même temps, nous reconnaissons que des règles internationales spécifiques à l'éducation doivent être élaborées pour répondre aux problèmes posés par l'éducation transfrontalière, règles qui autorisent la réglementation intérieure au besoin. Pour les raisons que nous venons de citer, nous demandons aux pays Membres de retirer l'éducation du champ d'application de l'Accord général sur le commerce des services.

— Extrait de la déclaration présentée aux délégations de l'OMC et adoptée à l'unanimité par les délégués présents à la 5^e réunion de l'Internationale de l'Éducation sur l'enseignement supérieur et la recherche

Melbourne, Australie

9 décembre 2005

Intensification des négociations sur l'AGCS: Négociations multilatérales

La déclaration finale de la conférence ministérielle de Hong Kong contient deux éléments importants, qui pourraient avoir un impact majeur sur les services éducatifs dans le monde entier.

Tout d'abord, les ministres du commerce ont convenu de soutenir une modification majeure du mode de négociation de l'AGCS. Jusqu'à présent, les pays individuellement négociaient *bilatéralement*. Cela implique des échanges individuels de demandes et d'offres sans qu'un pays ne soit tenu de répondre à une demande.

La nouvelle proposition dite «*multilatérale*» adoptée à Hong Kong verra des groupes de demandeurs – les pays intéressés à obtenir des engagements de libéralisation dans un secteur particulier – prendre contact ensemble avec des pays cibles.

Plutôt que de faire face à des demandeurs individuels, les pays cibles auront désormais en face d'eux un groupe de pays composé des partisans les plus agressifs de la libéralisation commerciale du secteur en question. L'objectif est d'accroître la pression sur les pays cibles afin qu'ils prennent des engagements plus poussés dans des services comme l'éducation.

Déjà, un puissant groupe de demandeurs est en train de se former autour des services éducatifs. Un nouveau groupe multilatéral – les «partisans de l'exportation de services éducatifs privés» - a été mis en place à l'initiative de la Nouvelle-Zélande afin de faire pression sur davantage de pays pour qu'ils s'engagent plus loin sur les services éducatifs.

Alors que ce nouveau groupe de «partisans» déclare rechercher des engagements uniquement sur les services éducatifs privés, l'IE y demeure fermement opposée. Étant donné le caractère mixte public-privé de nombreux systèmes éducatifs, il est extrêmement difficile de déterminer quels services éducatifs sont fournis sur une base strictement non commerciale. Les engagements pris pour des services d'éducation privée peuvent, incidemment, exposer le système public à la déréglementation et à la concurrence commerciale.

«Les propositions d'adoption d'un système de «critères de référence» et d'approches plurilatérales pour les négociations au sein de l'AGCS pourraient forcer les pays à s'engager dans des secteurs sensibles comme l'éducation et d'autres services publics. Cela réduirait considérablement la flexibilité des pays Membres et plus particulièrement ceux en développement. Nous recommandons vivement aux pays Membres de refuser les critères de référence et l'utilisation des groupes plurilatéraux pour faire pression sur certains Membres.»

— Déclaration de la 5^e réunion de l'Internationale de l'Éducation sur l'enseignement supérieur et la recherche

Réglementation nationale: Saper le pouvoir réglementaire

L'autre aspect de la déclaration ministérielle de Hong Kong susceptible d'affecter gravement les services éducatifs concerne le mandat renouvelé accordé aux négociateurs pour élaborer des règles sur la «réglementation nationale» d'ici la fin de l'année.

La réglementation nationale fait référence à un ensemble de règles que les gouvernements et d'autres autorités nationales adoptent et appliquent en matière d'exigences de qualification, de procédures

d'octroi de licences et de normes techniques des fournisseurs de services.

L'objet des nouvelles règles de l'OMC relatives à la réglementation nationale est d'imposer aux gouvernements l'obligation de prouver que les mesures réglementaires qu'ils prennent, même si elles s'appliquent également aux prestataires de services nationaux et étrangers ne «sont pas plus lourds que nécessaire».

La portée des disciplines proposées est très large. Nombre de mesures gouvernementales relatives aux services éducatifs et à d'autres services publics pourraient s'en trouver affectées.

Les disciplines sur les exigences en matière d'octroi de licences, par exemple, s'appliqueraient non seulement à l'octroi de licences professionnelles, mais également à l'agrément d'établissements scolaires, aux licences de télédiffusion, d'installations sanitaires et de laboratoires.

Selon le secrétariat de l'OMC, les normes techniques ne concernent pas uniquement les réglementations relatives aux «caractéristiques techniques du service proprement dit», mais également «les règles selon lesquelles le service doit être fourni.» Cela couvrirait des normes relatives aux exigences en matière d'assurance qualité, les réglementations sur la santé et la sécurité, les pratiques respectueuses de l'environnement et d'autres réglementations importantes.

Les conséquences sont claires: des milliers de réglementations non discriminatoires d'intérêt public seraient littéralement soumises au contrôle et à une contestation potentielle de l'OMC. Sur un coup de crayon d'un négociateur, les engagements existants dans le cadre de l'AGCS – y compris dans le secteur des services éducatifs – de chaque gouvernement membre de l'OMC seraient renforcés.

Les règles sur la réglementation nationale aideront les prestataires étrangers de services éducatifs qui cherchent depuis longtemps à affaiblir la réglementation relative à l'agrément et à l'évaluation de qualité

des établissements scolaires. De la sorte, les restrictions à la réglementation nationale, telles qu'elles sont proposées, pourraient gravement nuire à la qualité de l'éducation dans tous les pays.

Les modifications aux Disciplines en matière de réglementation intérieure de l'AGCS, telles qu'elles sont proposées, pourraient très sérieusement limiter les capacités des gouvernements à réglementer leur système éducatif. Les dispositions existantes suscitent déjà des inquiétudes. C'est la raison pour laquelle nous recommandons aux pays Membres de rejeter les propositions de freiner plus encore les réglementations intérieures.

— *Déclaration de la 5^e réunion de l'Internationale de l'Éducation sur l'enseignement supérieur et la recherche*

Une victoire pour les exportateurs?

Alors que l'éducation reste l'un des secteurs les moins couverts de l'AGCS, la pression augmente pour changer cette situation. Les États-Unis considèrent la libéralisation de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes comme l'une de leurs quatre priorités dans le cycle actuel de négociations. Les responsables commerciaux américains ont demandé la levée des obstacles aux échanges internationaux qui, selon eux, empêchent leurs institutions d'opérer dans d'autres pays. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon ont présenté des propositions allant dans le même sens.

Le mandat ministériel permettant aux membres d'engager des négociations multilatérales et d'élaborer des disciplines sur la réglementation nationale représente une victoire majeure pour les tenants du développement du commerce des servi-

ces éducatifs. À la suite de la réunion de Hong Kong, un puissant groupe de nations, emmené par la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et l'Australie, sera en mesure d'exercer une pression énorme sur les pays en développement considérés comme de nouveaux marchés potentiels pour l'exportation de services éducatifs.

Dans le même temps, la capacité des pays en développement à réagir à un marché de l'éducation ouvert et libéralisé sera fortement entravée si de nouvelles disciplines juridiquement contraignantes sont imposées à leur pouvoir réglementaire national.

Les services éducatifs sont extrêmement réglementés dans la plupart des pays afin de promouvoir la qualité, de protéger les étudiants et de garantir que les priorités sociales, économiques et culturelles nationales sont respectées. Tous les pays - et les pays en développement en particulier - ont besoin de flexibilité pour maintenir et étendre la réglementation de leur système éducatif. À mesure que ces systèmes se développeront, la nécessité de réglementations supplémentaires se fera inévitablement sentir. Il importe que les pays en développement puissent conserver l'espace politique dont ils ont besoin pour appliquer la réglementation la plus adaptée à leurs objectifs de développement. Pour toutes ces raisons, les affiliés de l'IE doivent continuer à faire pression sur leurs gouvernements respectifs et mettre en garde contre l'intrusion du droit commercial dans la politique éducative nationale.

Entre-temps, l'IE poursuivra les activités de promotion et de sensibilisation lancées en 2005. En mars, une délégation de l'IE fera le voyage jusqu'à Genève pour rencontrer les principaux négociateurs nationaux auprès de l'OMC afin de les convaincre de retirer l'éducation de l'AGCS.

COMMERCE EDUCATION a été rédigée par une équipe du Département Education et Emploi de l'IE, composée d'Elie Jouen, Monique Fouilhoux et Mike Waghorne, assistée de David Robinson. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat de l'IE à Bruxelles: tél.: + 32 2 224 0611; fax: +32 2 224 0606; courriel: <mailto:elie.jouen@ei-ie.org>, site Internet : www.ei-ie.org